

Informations de base	
2023/2823(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Précision des modalités de l'obligation de débarquement pour certaines pêches dans les eaux occidentales pour la période 2024-2027	
Complétant <a href="#">2018/0074(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	
3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/10/2018	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
22/08/2023	Publication du document de base non-légal	C(2023)05523	
22/08/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/10/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2823(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant <a href="#">2018/0074(COD)</a>
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/13081

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2023)05523</a>	22/08/2023	
Document annexé à la procédure	<a href="#">C(2023)8685</a>	06/12/2023	